



## **APPEL À CANDIDATURE 2025**

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au mardi 4 mars 2025 à 14h**

# Révélation Art urbain

L'ADAGP encourage et soutient la création émergente. Elle lance, en partenariat avec l'association Juste Ici, la neuvième édition de la Révélation Art urbain.

L'artiste ou le collectif d'artistes lauréat bénéficiera d'une résidence de 2 semaines à Besançon suivie d'une restitution chez Juste Ici. Il recevra 5 000 € et bénéficiera également d'un texte critique ainsi que d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

## Quels sont les critères de sélection ?

La Révélation Art urbain s'adresse aux artistes et aux collectifs d'artistes en art urbain selon les critères d'éligibilité suivants :

- Être émergent ;
- Être majeur à la date d'envoi de la candidature ;
- Être de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger) ;
- Être récemment intervenu dans l'espace public et avoir des œuvres encore visibles.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

**Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :**

- **Un CV artistique et une biographie** détaillant le parcours de l'artiste ou du collectif d'artistes (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;
- **Un dossier artistique rassemblant 10 à 15 photographies d'œuvres**, datées et avec légendes complètes. Il est possible de présenter plusieurs photos d'une même œuvre ou série et d'inclure des textes rédigés par vos soins ou par un tiers. Il est recommandé de présenter des œuvres récentes et anciennes afin de permettre au jury de voir l'évolution du travail (15 pages maximum). Merci de ne faire apparaître **aucune coordonnée personnelle** ;
- Si le candidat le souhaite, **une sélection d'1 à 3 liens URL** vers d'autres formes de documentation : vidéo, son, etc. accompagnés d'une présentation écrite de quelques lignes (1 page maximum - facultatif) ;

- **Une copie recto-verso d'une pièce d'identité** soit une carte d'identité ou un passeport de l'artiste ou de tous les membres du collectif d'artistes ;
- **Une attestation sur l'honneur** signée par l'artiste ou par l'ensemble des artistes membres du collectif (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).
- **Le formulaire d'informations générales à compléter en ligne**
  - À propos de l'artiste ou du collectif d'artistes ;
  - Votre pratique artistique

## Calendrier de l'appel à candidature

- **Lancement de l'appel à candidature** : 10 décembre 2024
- **Date limite d'envoi des dossiers** : 4 mars 2025 à 14h
- **Réunion du jury et annonce du lauréat** : courant juin 2025
- **Résidence chez Juste Ici à Besançon** : dernier semestre 2025, entre octobre et décembre 2025
- **Présentation sur les cimaises de l'ADAGP** : au courant de l'année 2026

### **Candidatures à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=86&Itemid=1531](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=86&Itemid=1531)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [revelationarturbain@adagp.fr](mailto:revelationarturbain@adagp.fr)

---

### **Les lauréats des Révélation Art urbain précédentes :**

- [Révélation Art urbain 2024](#) : CHUGLU
- [Révélation Art urbain 2022](#) : Nestor Nomakh
- [Révélation Art urbain 2021](#) : Samuel Bosseur
- [Révélation Art urbain 2020](#) : Alexander Raczka
- [Révélation Art urbain 2019](#) : Road Dogs
- [Révélation Art urbain 2018](#) : Vincent Glowinski
- [Révélation Art urbain 2017](#) : Paul Loubet
- [Révélation Art urbain 2016](#) : Alexandre Bavard

---

## À propos

### L'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 55 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 240 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

[www.adagp.fr](http://www.adagp.fr)

### Juste Ici

L'association Juste Ici développe un programme d'art dans (et avec) l'espace public depuis 2011 à travers le festival international Bien Urbain, tous les deux ans à Besançon. Elle développe également un programme d'action culturelle et de résidences.

Créée par des passionné·es d'art urbain, Juste Ici a produit plus de 400 œuvres de formes variées (peinture murale, sculpture, installations, parcours, performances, photographie, art sonore...) éphémères ou pérennes, collectives ou non.

Selon l'association, l'art urbain se caractérise notamment par des réalisations indépendantes et non autorisées, à l'initiative des artistes. Ici l'intention et la dimension contextuelle prédominent sur la technique et le support choisis. Il est aujourd'hui rare que ces œuvres trouvent une place dans la programmation des associations et institutions culturelles ; elles restent trop souvent connues uniquement par des cercles d'initiés. Ainsi, dans le cadre de la Révélation Art urbain, Juste Ici se propose d'accompagner les lauréat·es prioritairement dans la mise en valeur de leurs réalisations indépendantes. Que ce soit par la documentation, la mise en exposition, la vidéo, le texte ou l'édition, Juste Ici soutiendra la valorisation et la diffusion d'œuvres, passées ou en cours de création.

[www.bien-urbain.fr](http://www.bien-urbain.fr)